DEPARTEMENT
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

VICHYCOMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75
Présents : 68
Votants : 72 (dont 4 procurations)

N°44

OBJET :

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

RAPPORT ANNUEL SPL ALLIER TRI

EXERCICE 2016-2017

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le :
- 2 JAN. 2018
Publiée ou notifiée le :
- 2 JAN. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL (de la délibération n°1 à la délibération n°31 et de la délibération n°33 à la délibération n°47) - C. BENOIT (à partir de la délibération n°32) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS - R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la délibération n°17 et de la délibération n°19 à la délibération n°47) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P SEMET (de la délibération n°1 à la délibération n°10 et de la délibération n°13 à la délibération n°39) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°28 et de la délibération n°30 à la délibération n°47) – MC. VALLAT – M. MORGAND – JM. BOUREL - N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – F. BOFFETY – M. GUYOT – J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET (à partir de la délibération n°2) – C. MALHURET – G. MAQUIN (à partir de la délibération n°2) - E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°2) – YJ. BIGNON - B. KADJAN - MC. STEYER – JJ. MARMOL - M. JIMENEZ - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme C. BENOIT à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°31), Vice-Présidente.

Mme et M. J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à JS. LALOY - JM. LAZZERINI à JD. BARRAUD – M. CHARASSE à G. DURANTET – Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. F. MINARD – J. JOANNET, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

.../...

Monsieur le Président,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération,

Vu la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1524.5 (7ème alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du commerce,

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 mars 2016 approuvant la création d'une société publique locale régie par les dispositions de l'article L.1531-1 et des articles L.1521-1 à L.1525-3 du code général des collectivités territoriales, dénommée Allier-tri d'une durée de 99 ans,

Vu l'examen de la Commission Environnement du 27 novembre 2017,

Considérant l'obligation règlementaire de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel de la SPL,

Présente le rapport correspondant pour l'exercice 2016-2017,

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire :

- Prend acte de l'information donnée au Conseil communautaire sur la situation financière pour l'exercice 2016/2017 de la SPL ALLIER TRI,
- Approuve le rapport de gestion de l'exercice 2016/2017 de la SPL ALLIER TRI,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unaimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 20 décembre 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

ALLIER TRI

RAPPORT ANNUEL 2016-2017

Sommaire

PARTIE A : BILAN 2016 – 2017 3

1. CREATION DE LA SPL 3
2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 3
3. CAPITAL SOCIAL 4
4. REGISTRE DU COMMERCE 5
5. GOUVERNANCE DE LA SPL 5
6. ACCOMPAGNEMENT DE LA SPL 6
   - A) EXPERT-COMPTABLE 6
   - B) COMMISSAIRE AUX COMPTES 6
   - C) ASPECTS JURIDIQUES 6
   - D) ETABLISSEMENT BANCAIRE 6
7. PERSONNEL 6
8. PROJET DE CENTRE DE TRI 7
   - A) L'ASSISTANT AU MAITRE D'OUVRAGE 7
   - B) LE MARCHE DE CONCEPTION, REALISATION, EXPLOITATION ET MAINTENANCE DU CENTRE DE TRI 8
   - C) LES AUTRES PRESTATAIRES 10
   - D) LES AIDES 11
9. BILAN FINANCIER 12

PARTIE B : PERSPECTIVES 2017 – 2018 13

1. ACTIONNAIRES 13
2. DEFINITION DES MISSIONS DE LA SPL 14
3. PERSONNEL 14
4. PROJET DE CENTRE DE TRI 14

PARTIE A : Bilan 2016 – 2017

1. Création de la SPL

La SPL ALLIER TRI a été créée le 28 avril 2016 : il s'agit d'une société anonyme disposant de 5 000 actions de 100 euros chacune.

Les premiers actionnaires de cette société, qui ont approuvé les statuts sont :

Actionnaires	Nombre d'actions
Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier	696
SICTOM Cérilly	144
SICTOM Nord Allier	1 174
SICTOM Région Montluçonnaise	1 425
SICTOM Sud Allier	1 378
SIROM Lurcy Lévis	66
SMIRTOM Val de Cher	117

Le Président du Conseil d'administration est le SICTOM Nord Allier pour 3 ans, représenté par Didier PINET.

Le directeur de la SPL est le directeur du SICTOM Région Montluçonnaise pour 2 ans, représenté par Rémi BOROWIAK.

2. Le conseil d'administration

A la création de la SPL, les 18 administrateurs siégeant au conseil d'administration sont :

Actionnaires	Administrateurs
Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier	CORNE Annie CROUZIER André VOITELLIER Evelyne
SICTOM Cérilly	Bernard TIGE
SICTOM Nord Allier	Madeleine BETIAUX Jean-Pierre METHENIER Gilbert NOUHAUD Didier PINET
SICTOM Région Montluçonnaise	Jean-Luc BERNARD Alain CHANIER

	Bernard CONTAMINE Jean-Pierre MOMCILOVIC
SICTOM Sud Allier	André BIDAUD Jacques BLETTERY Pierre COURTADON François DARD
SIROM Lurcy Lévis	Patrick BERTRAND
SMIRTOM Val de Cher	Philippe AMIZET

Sur l'exercice 2016-2017, le conseil d'administration s'est réuni 7 fois :

- ✓ 28/04/2016 : installation de la société,
- ✓ 09/06/2016 : définition des orientations de la société,
- ✓ 28/06/2016 : présentation des candidats au marché de CREM[1],
- ✓ 07/09/2016 : présentation des offres de l'assistant à maîtrise d'ouvrage,
- ✓ 21/11/2016 : point d'avancement sur la consultation et les négociations du marché de CREM
- ✓ 11/04/2017 : présentation des personnes désignées par leur assemblée délibérante respective pour devenir administrateur,
- ✓ 28/04/2017 : présentation du choix du directeur concernant l'attribution du marché de CREM.

3. Capital social

Le capital social de la SPL a été fixé à 500 000€, réparti en 5 000 actions de 100€ chacune.

Comme stipulé à l'article 6 des statuts de la société, la moitié du capital social a été versé avant le 28/04/2016 par les actionnaires.

Le conseil d'administration du 9 juin a décidé que la libération du surplus des actions devait intervenir dans le délai d'un an à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce des sociétés.

Les actionnaires ont procédé à la libération du surplus du capital aux dates suivantes :

Actionnaires	Libération surplus actions
Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier	27/04/2016
SICTOM Cérilly	05/07/2017
SICTOM Nord Allier	23/12/2016
SICTOM Région Montluçonnaise	15/05/2017
SICTOM Sud Allier	19/12/2016

[1] CREM : conception, réalisation, exploitation et maintenance. Abréviation utilisée pour le projet de centre de tri.

SIROM Lurcy Lévis	19/05/2017
SMIRTOM Val de Cher	avec SICTOM Région Montluçonnaise

4. Registre du commerce

ALLIER TRI est enregistrée au registre du commerce des sociétés (RCS) de Cusset depuis le 22 juillet 2016 sous le numéro SIREN 821 230 406, pour un début d'activité au 28/04/2016.

Le siège social est situé RD779 – Prends-y-garde – 03230 CHEZY.

L'établissement secondaire – situé à l'aérodrome – centre d'affaires Moulins Montbeugny à Toulon/Allier – a été enregistré au RCS le 15 décembre 2016.

5. Gouvernance de la SPL

La présidence du conseil d'administration est assurée par le SICTOM Nord Allier, représenté par Didier PINET.

La direction de la société est assurée par Rémi BOROWIAK. Il assure ce rôle à titre gracieux, étant par ailleurs directeur du SICTOM de la Région Montluçonnaise.

Sur proposition du président, 6 vice-président ont été désignés :

- Pierre COURTADON,
- Jean-Pierre MOMCILOVIC,
- André CROUZIER,
- Bernard TIGE,
- Patrick BERTRAND,
- Philippe AMIZET.

Sur proposition du directeur, le conseil d'administration a désigné 3 directeurs délégués qui sont :

- Cyril VALERO,
- Christine MORIN,
- Sophie BONILLO.

Sur l'exercice 2016-2017, le Président du Conseil d'Administration a perçu une rémunération qui s'élève à 1 602.94 €.

6. Accompagnement de la SPL

a) Expert-comptable

ALLIER TRI a choisi le cabinet ORECA (situé à Moulins) pour la mission d'expert-comptable.

Au-delà de l'aspect purement comptable, le cabinet accompagne aussi la société sur le plan social (établissement des fiches de paye, déclarations, ...).

b) Commissaire aux comptes

La fonction de commissaire aux comptes est assurée par Isabelle LEPRINCE du cabinet KPMG, situé à Clermont Ferrand.

c) Aspects juridiques

La société ALLIER TRI est accompagnée du cabinet GB2A, sur le volet juridique globalement et plus particulièrement sur les aspects statutaires, gouvernance, ...

d) Etablissement bancaire

Le Crédit Agricole a été choisi pour être le premier établissement bancaire. En 2016-2017, la société ne disposait que d'un compte courant.

7. Personnel

La SPL ALLIER TRI a fait le choix de recruter un chef de projet à temps plein, qui au-delà du projet de centre de tri, gère aussi au quotidien la société en suppléance de la direction.

Jackie RENAUD a été embauchée pour ce poste. Deux CDD de 6 mois ont été conclus sur l'exercice 2016-2017.

8. Projet de centre de tri

L'objet social de la SPL ALLIER TRI est la création et l'exploitation d'un centre de tri.

Dans sa délibération du 9 juin 2016, le conseil d'administration a validé, pour la réalisation du centre de tri, de passer par un marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance du centre de tri avec 2 variantes à l'initiative de l'acheteur (tri poussé des emballages plastiques en 3 résines et tri poussé des fibreux en 3 fractions).

Sur l'exercice 2016-2017, ALLIER TRI a procédé à plusieurs consultations et choix de prestataires pour la réalisation du projet de centre de tri.

a) L'assistant au maître d'ouvrage

L'estimation du montant proche des 200 000€ a guidé la SPL à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert. Cette consultation a été lancée en juin 2016, avec comme date limite de remise des offres le 21 juillet 2016.

Deux candidats ont remis une offre :

- TRIDENT Service
- GIRUS.

L'analyse d'offres a conduit à retenir l'offre de GIRUS pour un montant global de 99 645€ HT décliné en :

- Tranche ferme (analyse d'offres et négociations) : 22 997,50€ HT,
- Tranche conditionnelle 1 (assistance juridique du maître d'ouvrage dans le cadre d'éventuels recours) : 2 700 € HT,
- Tranche conditionnelle 2 (assistance au suivi de la conception et réalisation du marché de tri) : 73 947.50 € HT.

La tranche ferme a été réalisée sur l'exercice 2016-2017.Un avenant au marché était en cours de négociation en fin d'exercice. Cet avenant portait sur :

- la réalisation d'une 2ème phase de négociations avec les entreprises,
- la détermination des prix à la journée supplémentaire,
- la prise en compte des journées supplémentaires effectuées.

Sur l'exercice 2016-2017, 19 337,50€ HT ont été réglés à GIRUS GE.

b) Le marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance du centre de tri

La consultation pour le marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance du centre de tri a été lancée le 10 mai 2016, incluant 2 variantes à l'initiative de l'acheteur : tri poussé des emballages plastiques en 3 fractions et tri poussé des fibreux en 3 fractions.

L'intégration de ces 2 variantes est liée à ce que la décision d'Eco-Emballages n'était pas prise de retenir ou non le projet de centre de tri du département. Sans financement de la part de cet éco-organisme, le tri poussé se serait vraisemblablement imposé. Il n'était par ailleurs par possible d'attendre plus longtemps la décision, puisque l'appel à projet sur lequel ALLIER TRI était positionnée imposait que le marché avec le prestataire soit signé avant le 20 décembre 2016. Cette contrainte a été levée car la réponse d'Eco-Emballages est intervenue tardivement (en août 2016).

Le dossier de consultation prévoit la conception et la construction du centre de tri, mais également son exploitation et sa maintenance pendant une durée de 6 ans, renouvelable deux fois un an.

La consultation s'est déroulée selon une procédure nouvelle introduite par le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 : la procédure concurrentielle avec négociation.

Cette procédure s'est déroulée en 2 temps : choix des candidats, puis choix du lauréat après négociations.

Pour les candidatures, la date limite de remise des dossiers était fixée au 10 juin 2016. 7 candidats ont déposé un dossier. Il était prévu de retenir maximum 4 candidats, car il était nécessaire de rémunérer les candidats du travail accompli pour remettre leur offre. Le montant de la prime était fixé à 30 000€ HT par candidat.

Les critères de sélection des candidatures portaient sur : capacités professionnelles, capacité financière, capacité technique. Selon ces critères, les 7 candidats ont été classés ainsi :

1. ONYX ARA / Bruhat & Bouchaudy,
2. COVED / Lerner Ménis Noailhat / NEOS / SEPOQ,
3. IHOL / EIFFAGE Construction / Imholz
4. VALAURA / RAS Architecte,
5. PAPREC / COINTET & Associés
6. TIRU / PERRIN Recoules
7. DERICHEBOURG / VAUCHE / MORINI / SEMONSAT / La Fabrique d'Architecture.

Les 4 premiers ont été retenus pour la phase suivante. Les trois suivants ont été informés du rejet de leur offre.

Le groupement PAPREC a effectué un recours gracieux demandant de stopper la consultation par l'intermédiaire de son avocat. Une réponse a été apportée par la SPL par l'intermédiaire de Droit Public Consultants en juillet 2016, indiquant que la SPL ne donnait pas une suite favorable à la demande de recours gracieux.

Le groupement TIRU a demandé des précisions sur le rejet de son dossier de candidature. Une réponse a été directement apportée par ALLIER TRI.

La SPL ALLIER TRI a transmis le 12 juillet 2016 le dossier de consultation aux quatre groupements retenus, qui avaient jusqu'au 30 septembre 2016 pour remettre une offre, sachant qu'une visite du site était imposée.

Après avoir reçu les offres, ALLIER TRI et son AMO ont procédé à l'analyse des offres. Le candidat IHOL avait proposé une offre irrégulière : une demande de régularisation lui a été adressée. La régularisation a été effective le 7 novembre 2016.

Une liste importante de questions a été adressée à chaque candidat. Chacun a apporté les réponses dans un document écrit le jour des premières auditions qui se sont déroulé les 7 et 10 novembre 2016. Les discussions ont surtout porté sur des points techniques. Une présentation des offres et du déroulement des premières auditions a été effectuée auprès du conseil d'administration le 21novembre.

A l'issue de ces premières auditions, le dossier de consultation a été amendé à la marge et transmis aux quatre candidats qui restaient tous en lice pour la suite de la consultation. Le dossier a été transmis via la plateforme de dématérialisation à chaque candidat le 24 novembre 2016. La date limite de remise des offres a alors été fixée au 14 décembre 2016. Les quatre offres nous sont parvenues dans les délais.

L'analyse de ces nouvelles offres a soulevé quelques interrogations transmises à chaque candidat qui a pu apporter des réponses avant les auditions des 16 et 17 février 2017. Ces auditions ont permis d'aborder les aspects plus juridiques et financiers des offres.

A l'issue de ces auditions, de nouvelles adaptations mineures du dossier de consultation ont été apportées. Le dossier a été envoyé aux quatre candidats le 28 février 2017 pour une date de remise des offres finales fixée au 17 mars 2017.

Les quatre candidats ont remis une offre dans les temps.

L'analyse de ces offres finales a conduit au classement suivant des candidats :

1. IHOL / EIFFAGE Construction / Imholz
2. ONYX ARA / Bruhat & Bouchaudy,
3. COVED / Lerner Ménis Noailhat / NEOS / SEPOQ,
4. SUEZ RV Centre Est (ex VALAURA) / RAS Architecte,

Les critères qui ont permis d'abouti à ce classement étaient les suivants :

Valeur économique	**40 %**	Montant global des travaux	20 %
		Montant total des coûts d'exploitation (y compris GER) sur la base du DQE	20 %

Valeur technique **« Conception Réalisation »**	**30 %**	Qualité architecturale, paysagère et fonctionnelle et démarche développement durable	7 %
		Qualité de la conception du process	18 %
		Qualité de la réalisation (organisation, phasage des travaux, moyens humains lors de la phase chantier, délais)	5 %
Valeur technique **« Exploitation Maintenance »**	**30 %**	Performances garanties	10 %
		Conduite de l'installation, moyens humains et techniques mis en œuvre, maintien de la continuité du service	15 %
		Organisation et pertinence de l'entretien courant, du nettoyage, de la maintenance et du GER	5 %

Au vu de ce classement, le groupement IHOL a été retenu à l'issue de la consultation le 24 avril 2017. Sur la période 2017/2018, les candidats non retenus ont été informés du rejet de leur offre et le marché a été signé et notifié à IHOL.

L'investissement s'élève à 12 128 583.12 € HT, hors variante à l'initiative de l'acheteur et hors révision de prix.

L'exploitation, sur une durée maximale de 8 ans, a été évaluée à 10 762 798 € HT hors révision de prix (sur la base du détail quantitatif estimatif fourni dans le dossier de consultation).

Les primes de 30 000€ seront bien versées aux trois candidats non retenus : le montant de ces primes est inclus dans la présentation du bilan financier puisque le choix du 24 avril engage la dépense.

c) Les autres prestataires

D'autres prestataires ont été retenus dans le cadre de l'opération du centre de tri :

- ✓ Le coordonnateur SPS[2]

En mai 2016, ALLIER TRI a consulté 3 prestataires potentiels pour réaliser la mission de coordination SPS. Une seule offre a été reçue et a été retenue.

L'offre a été présentée par CREA SYNERGIE, pour un montant de 12 325 € HT pour l'ensemble de la mission.

[2] Coordonnateur SPS : coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé

✓ Le contrôleur technique

En mai 2016, ALLIER TRI a consulté 3 prestataires potentiels pour réaliser la mission de contrôle technique. Une seule offre a été reçue et a été retenue.

L'offre a été présentée par APAVE, pour un montant de 8 775 € HT pour l'ensemble de la mission. En septembre 2016, un avenant au marché a été signé pour prendre en compte la demande exprimée par le maître d'ouvrage d'avis technique sur les offres présentées par les candidats au marché de CREM. Cet avenant s'élève à 1 600€ HT.

Une somme de 877.50€ HT a été réglée au prestataire.

✓ Mission d'étude géotechnique G1/G2

En mai 2016, ALLIER TRI a consulté 3 prestataires potentiels pour réaliser les études de sol à fournir au dossier de consultation. Une seule offre a été reçue et a été retenue.

L'offre a été présentée par APPUI SOL pour un montant de 7 780€ HT. La mission d'études géotechnique G1/G2 a été réalisée sur les mois de juin et juillet 2016.

Le prestataire retenu pour la réalisation du centre de tri devra, dans son offre, consolider les résultats avec son projet.

La somme de 7 780€ HT a été réglée au prestataire.

✓ Diagnostic amiante

En octobre 2016, ALLIER TRI a consulté 3 prestataires potentiels pour réaliser un diagnostic amiante sur le bâtiment existant de manière à le transmettre aux candidats dans le cadre de leur 2ème offre.

Après plusieurs relances, une seule offre a été reçue et retenue. L'offre a été présentée par AGENDA DIAGNOSTIC, pour un montant de 510€ HT.

La somme de 510€ a été réglée au prestataire et fait partie du bilan financier 2016/2017.

d) Les aides

Le projet de centre de tri bénéficie des subventions suivantes :

- ✓ 2 M€ de l'ADEME (dont 300 000€ d'avance versés sur l'exercice 2016-2017),
- ✓ 300 000€ de l'Etat car le projet est situé sur la communauté d'agglomération de Moulins, reconnue territoire à énergie positive pour la croissance verte,
- ✓ 100 000€ du département de l'Allier,
- ✓ 800 000€ de l'éco-organisme ECOFOLIO,
- ✓ 1,4 M€ de l'éco-organisme ECO-EMBALLAGES.

L'ADEME a versé 300 000€ HT d'avance à la SPL ALLIER TRI fin 2016.

9. Bilan financier

Conformément au bilan financier de l'exercice comptable 2016-2017, la société présente un résultat net comptable de – 100 750 €.

La synthèse du bilan financier est jointe en annexe au présent document.

PARTIE B : Perspectives 2017 – 2018

1. Actionnaires

La réorganisation territoriale et la loi NOTRE[3] ont conduit les collectivités du département de l'Allier à s'interroger sur leur structuration et, dans certains cas, à se regrouper.

Au 1er janvier 2017, le SMIRTOM du Val de Cher a intégré le SICTOM de la Région Montluçonnaise. Une partie des communes du SIROM de Lurcy Lévis (6 communes sur 8) ont intégré la communauté d'agglomération de Moulins, et par conséquent le SICTOM Nord Allier. La communauté de communes de Montmarault a également rejoint le SICTOM de la Région Montluçonnaise, augmentant ainsi le territoire du SICTOM mais aussi de la SPL.

Les périmètres des communautés d'agglomération (et par conséquent de certains SICTOM) ont évolué.

Au 1er janvier 2018, sont prévues les modifications suivantes :

- Disparition du SIROM de Lurcy Lévis : les 2 communes restant au sein de ce syndicat rejoindront le SICTOM de Cérilly au 1er janvier 2018.
- Elargissement du territoire du SICTOM Sud Allier, avec l'intégration du périmètre correspondant à la communauté de communes du Donjon Val Libre.

Ainsi, au 1er janvier 2018, tout le département de l'Allier sera rassemblé au sein de la SPL ALLIER TRI.

Il restera 5 actionnaires (au lieu des 7 initiaux), mais sur un territoire plus large.

Ces modifications seront actées dans une modification de statuts à venir. Cette modification de statuts sera soumise aux assemblées délibérantes des actionnaires.

Des discussions avec des collectivités voisines sont par ailleurs ouvertes, pour éventuellement augmenter le périmètre et le nombre d'actionnaires de la SPL. Toute décision à ce sujet sera soumise au conseil d'administration.

Toute modification de périmètre géographique de la SPL sera prise en compte dans une modification de statuts, qui sera nécessairement soumise aux assemblées délibérantes des actionnaires.

[3] Loi NOTRE : loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

2. Définition des missions de la SPL

La modification des statuts rendue nécessaire par l'évolution des actionnaires intègrera également une extension de l'objet social et une définition plus large des missions que peut réaliser ALLIER TRI.

Avec la définition du business plan, cela permettra de contractualiser avec chaque collectivité cliente de la SPL.

Cette contractualisation permettra à chaque collectivité de pouvoir faire traiter sa collecte sélective au centre de tri dès sa mise en service, aux conditions qui auront été validées par la SPL mais aussi par les collectivités.

3. Personnel

Le contrat de Jackie RENAUD sera prolongé.

4. Projet de centre de tri

Le marché avec le groupement IHOL sera signé.

Les procédures administratives pourront ainsi être lancées : permis de construire, porter à connaissance au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les banques seront consultées pour réaliser un emprunt bancaire.

Le début des travaux devrait intervenir en fin de 1er trimestre 2018.

Les dépenses d'investissement[4] à engager pour la réalisation du centre de tri pourraient être réparties ainsi :

Exercice	Montant de dépenses € HT	Subventions € HT
2016-2017	110 072,51 €	300 000€
2017-2018	1 382 000 €	59 000 €
2018-2019	8 842 000 €	1 188 000 €
2019-2020	1 574 000 €	1 915 000 €
2020-2021		1 076 000 €

[4] Les montants indiqués ci-après prennent en compte une estimation de la révision de prix. La mise en service industrielle n'est par contre pas considérée.

ANNEXES

Annexe 1 : résumé du bilan comptable 2016-2017

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

S.a. ALLIER TRI

Du 28/04/2016 au 30/04/2017

ACTIF	Valeurs au 30/04/17 Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes	% de l'actif	Valeurs au	% de l'actif
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				18.95		
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	433.09	56.78	376.31			
21830000 MAT BUREAUX INFORMATIQUE	*433.09*		*433.09*			
28183000 AMORT MAT BUR INFORM		*56.78*	*-56.78*			
Immobilisations corporelles en cours	160 680.00		160 680.00			
23100000 IMMO CORPORELLES EN COUR	*160 680.00*		*160 680.00*			
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**161 113.09**	**56.78**	**161 056.31**	**18.95**		
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				13.30		
Clients (3)						
Clients douteux, litigieux (3)						
Clients factures à établir (3)						
Personnel et comptes rattachés (3)						
Créances fiscales et sociales (3)	25 437.20		25 437.20			
44566000 TVA SUR B ET S	*178.20*		*178.20*			
44567000 CREDIT TVA A REPORTER	*476.00*		*476.00*			
44583000 REMB TVA DEMANDE	*4 500.00*		*4 500.00*			
44586000 TVA S/FACT NON PARVENUES	*19 783.00*		*19 783.00*			
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	*500.00*		*500.00*			
Débiteurs divers (3)						
Capital souscrit - appelé non versé	87 600.00		87 600.00			
45621000 ACTIONNAIRE CAPIT. SOUSCR	*87 600.00*		*87 600.00*			
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

S.a. ALLIER TRI

Du 28/04/2016 au 30/04/2017

ACTIF	Valeurs au 30/04/17			% de l'actif	Valeurs au	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Disponibilités	574 375.64		574 375.64	67.59		
51210000 CREDIT AGRICOLE	*574 375.64*		*574 375.64*			
Charges constatées d'avance (3)	1 384.00		1 384.00	0.16		
48600000 CHARGES CONSTATEES AVANCE	*1 384.00*		*1 384.00*			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**688 796.84**		**688 796.84**	**81.05**		
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**849 909.93**	**56.78**	**849 853.15**	**100**		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

S.a. ALLIER TRI

Du 28/04/2016 au 30/04/2017

PASSIF	Valeurs au 30/04/17	% du passif	Valeurs au	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 412 400.00)	500 000.00	58.83		
10120000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE N/VERS	*87 600.00*			
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERS	*412 400.00*			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-100 750.38	-11.86		
SITUATION NETTE	399 249.62	46.98		
Subventions d'investissement	300 000.00	35.30		
13100000 SUBVENTION EQUIPEMENT	*300 000.00*			
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**699 249.62**	**82.28**		
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	2 546.13	0.30		
Fournisseurs, factures non parvenues	10 697.00	1.26		
Dettes fiscales et sociales	29 360.40	3.45		
42100000 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	*3 622.26*			
43100000 URSSAF	*1 563.23*			
43730000 MALAKOFF	*561.91*			
43740000 CAISSE DEPOTS & CONSIGNATIONS	*21 405.96*			
43860000 ORG.SOC. CHARGES A PAYER	*849.04*			
44580000 TAXES / CA A REGULARISER	*1 358.00*			
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	108 000.00			
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	**150 603.53**	**17.72**		
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	**849 853.15**	**100**		

(1) Dont à plus d'un an
(1) Dont à moins d'un an *150 603.53*
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

S.a. ALLIER TRI

Du 28/04/2016 au 30/04/2017

	Du 28/04/16 Au 30/04/17	en %	Du Au	en %	Variation en valeur	Variation en %
CHIFFRE D'AFFAIRES		**100**		**100**		
MARGE COMMERCIALE						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
CHIFFRE D'ACTIVITÉ						
MARGE DE PRODUCTION						
MARGE BRUTE TOTALE						
- Autres achats	1 630.59				1 630.59	
60630000 FOUR PT EQUIP. OUTILLAGE	*945.35*				*945.35*	
60640000 FOUR ADMINIS BUREAUX	*685.24*				*685.24*	
- Charges externes	32 858.75				32 858.75	
61300000 LOCATIONS	*11.00*				*11.00*	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	*1 620.00*				*1 620.00*	
61400000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPR	*810.00*				*810.00*	
61560000 MAINTENANCE	*210.00*				*210.00*	
62261000 HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	*4 950.00*				*4 950.00*	
62262000 HONORAIRES SOCIAL	*528.00*				*528.00*	
62263000 HONORAIRES JURIDIQUE	*2 000.00*				*2 000.00*	
62264000 HONORAIRES COMM. AUX COMPT	*5 000.00*				*5 000.00*	
62265000 AUTRES HONORAIRES	*12 785.00*				*12 785.00*	
62270000 FRAIS ACTES CONTENTIEUX	*100.54*				*100.54*	
62300000 PUBLICITE - RELATION PUBLIQUE	*498.08*				*498.08*	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	*1 960.24*				*1 960.24*	
62610000 FRAIS AFFRANCHISSEMENT	*208.93*				*208.93*	
62620000 TELEPHONE	*637.98*				*637.98*	
62700000 SERVICES BANCAIRES	*398.98*				*398.98*	
62810000 COTISATIONS	*1 140.00*				*1 140.00*	
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	**-34 489.34**				**-34 489.34**	
- Impôts, taxes et versements assimilés	849.04				849.04	
63120000 TAXE APPRENTISSAGE (DGI)	*265.00*				*265.00*	
63130000 FORM PROF CONTINUE (DGI)	*584.04*				*584.04*	
- Salaires et traitements	39 080.88				39 080.88	
- Salaires du personnel	39 080.88				39 080.88	
64110000 SALAIRES APPOINTEMENTS	*39 080.88*				*39 080.88*	
- Charges sociales	27 774.46				27 774.46	
64510000 COTIS URSSAF	*9 062.60*				*9 062.60*	
64531000 COTIS AGIRC	*461.68*				*461.68*	
64532000 COTIS ARRCO	*18 250.18*				*18 250.18*	
Total	-67 704.38				-67 704.38	
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	**-102 193.72**				**-102 193.72**	
+ Transferts de charges d'exploitation	1 500.00				1 500.00	
79100000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLO	*1 500.00*				*1 500.00*	
+ Autres produits d'exploitation	0.43				0.43	
75800000 PRO DIVERS GESTION COURANTE	*0.43*				*0.43*	
- Dotations amortissements et dépréciations	56.78				56.78	
68110000 DOT AMORT S/IMMO INCORP+CO	*56.78*				*56.78*	

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

S.a. ALLIER TRI

Du 28/04/2016 au 30/04/2017

	Du 28/04/16 Au 30/04/17	en %	Du Au	en %	Variation en valeur	Variation en %
- Autres charges d'exploitation	0.31				0.31	
65800000 CHAR DIV-GESTION COURANTE	*0.31*				*0.31*	
Total	1 443.34				1 443.34	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-100 750.38**				**-100 750.38**	
RÉSULTAT COURANT	**-100 750.38**				**-100 750.38**	
Total						
RÉSULTAT EXERCICE	**-100 750.38**				**-100 750.38**	

(1) dont produits cessions éléments cédés
(2) dont valeurs comptables éléments cédés

ALLIER TRI
Société Publique Locale au capital de 500.000 €
Siège social : RD 779, Lieudit « Prends-y Garde », 03230 CHEZY
RCS Cusset 821 230 406

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'assemblée générale ordinaire annuelle du 31 octobre 2017

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 avril 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice.

1.1.1 La SPL ALLIER TRI a été créée le 28 avril 2016, afin de doter ses actionnaires d'un acteur opérationnel dédié à l'étude, la réalisation, l'exploitation, la gestion et l'entretien du centre de tri de déchets ménagers et assimilés situé sur le site de Chézy.

A cet effet, l'objet social de la SPL est :

- D'une part, l'étude et la réalisation du centre de tri de déchets ménagers et assimilés situé sur le site de Chézy ;
- D'autre part, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur dudit centre de tri ;
- Et, plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'activité ci-dessus définie et nécessaires à son service.

La société a été immatriculée le 22 juillet 2016 et son capital est de 500.000 € et était réparti comme suit :

SICTOM de la Région Montluçonnaise : 28,50 %
SICTOM Sud Allier : 27,56 %
SICTOM Nord Allier : 23,48 %
Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier : 13,92 %
SICTOM de Cérilly : 2,88 %
SMIRTOM du Val de Cher : 2,34 %
SIROM de Lurcy Lévis : 1,32 %

1.1.2 Dans sa délibération du 9 juin 2016, le conseil d'administration a validé, pour la réalisation du centre de tri, le recours à un marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance du centre de tri avec 2 variantes à l'initiative de l'acheteur (tri poussé des emballages plastiques en 3 résines et tri poussé des fibreux en 3 fractions).

Sur l'exercice 2016-2017, ALLIER TRI a procédé à plusieurs consultations et choix de prestataires pour la réalisation du projet de centre de tri, portant sur :

1.1.2.1 L'assistance à Maîtrise d'ouvrage

Une consultation a été lancée en juin 2016, avec comme date limite de remise des offres le 21 juillet 2016.

Deux candidats ont remis une offre :
- TRIDENT Service
- GIRUS

L'analyse d'offres a conduit à retenir l'offre de GIRUS pour un montant global de 99.645 € HT décliné en :

- Tranche ferme (analyse d'offres et négociations) : 22.997,50 € HT,
- Tranche conditionnelle 1 (assistance juridique du maître d'ouvrage dans le cadre d'éventuels recours) : 2.700 € HT,
- Tranche conditionnelle 2 (assistance au suivi de la conception et réalisation du marché de tri) : 73.947.50 € HT.

La tranche ferme a été réalisée sur l'exercice 2016-2017. Un avenant au marché était en cours de négociation en fin d'exercice. Cet avenant portait sur :

- la réalisation d'une 2ème phase de négociations avec les entreprises,
- la détermination des prix à la journée supplémentaire,
- la prise en compte des journées supplémentaires effectuées.

Sur l'exercice 2016-2017, 19.337,50 € HT ont été réglés à GIRUS GE.

1.1.2.2 Le marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance du centre de tri

Le groupement IHOL a été retenu à l'issue d'une consultation en date du 24 avril 2017. L'investissement s'élève à 12.128.583,12 € HT, hors variante à l'initiative de l'acheteur et hors révision de prix.

L'exploitation, sur une durée maximale de 8 ans, a été évaluée à 10.762.798 € HT hors révision de prix (sur la base du détail quantitatif estimatif fourni dans le dossier de consultation).

1.1.2.2 Autres prestations

D'autres prestataires ont été retenus dans le cadre de l'opération du centre de tri :

- Le coordonnateur SPS

En mai 2016, ALLIER TRI a consulté 3 prestataires potentiels pour réaliser la mission de coordination SPS. Une seule offre a été reçue et a été retenue.

L'offre a été présentée par CREA SYNERGIE, pour un montant de 12.325 € HT pour l'ensemble de la mission.

- Le contrôleur technique

En mai 2016, ALLIER TRI a consulté 3 prestataires potentiels pour réaliser la mission de contrôle technique. Une seule offre a été reçue et a été retenue.

L'offre a été présentée par APAVE, pour un montant de 8.775 € HT pour l'ensemble de la mission. En septembre 2016, un avenant au marché a été signé pour prendre en compte la demande exprimée par le maître d'ouvrage d'avis technique sur les offres présentées par les candidats au marché de CREM. Cet avenant s'élève à 1.600 € HT.

Sur l'exercice écoulé, une somme de 2.632,50 € HT a été réglée au prestataire.

- Mission d'étude géotechnique G1/G2

En mai 2016, ALLIER TRI a consulté 3 prestataires potentiels pour réaliser les études de sol à fournir au dossier de consultation. Une seule offre a été reçue et a été retenue.

L'offre a été présentée par APPUI SOL pour un montant de 7.780 € HT. La mission d'études géotechnique G1/G2 a été réalisée sur les mois de juin et juillet 2016.

Le prestataire retenu pour la réalisation du centre de tri devra, dans son offre, consolider les résultats avec son projet.

La somme de 7.780€ HT a été réglée au prestataire.

- Diagnostic amiante

En octobre 2016, ALLIER TRI a consulté 3 prestataires potentiels pour réaliser un diagnostic amiante sur le bâtiment existant de manière à le transmettre aux candidats dans le cadre de leur 2ème offre.

Après plusieurs relances, une seule offre a été reçue et retenue. L'offre a été présentée par AGENDA DIAGNOSTIC, pour un montant de 510 € HT.

La somme de 510 € a été réglée au prestataire et fait partie du bilan financier 2016/2017.

1.1.3 Aides et subventions

Par ailleurs, le projet de centre de tri a bénéficié des subventions suivantes :

- 2.000.000 € de l'ADEME (dont 300 000€ d'avance versés sur l'exercice 2016-2017),
- 300 000€ de l'Etat car le projet est situé sur la communauté d'agglomération de Moulins, reconnue territoire à énergie positive pour la croissance verte,
- 100 000€ du département de l'Allier,
- 800 000€ de l'éco-organisme ECOFOLIO,
- 1.400.000 € de l'éco-organisme ECO-EMBALLAGES.

L'ADEME a versé 300.000 € HT d'avance à la SPL ALLIER TRI fin 2016.

L'exercice 2016-2017 a donc été consacré à toutes les opérations juridiques et financières préparatoires à la mise en service prochaine du Centre de tri, conformément au projet décrit dans l'objet de la société.

La société n'a donc pas encore débuté son exploitation du point de vue économique et commercial.

1.2 Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 30 avril 2017 s'est élevé à 0 €.

Les impôts et taxes totalisent 849 €

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 100.750 €.
Le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à – 100.750 € au 30 avril 2017.

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 100.750 €.

Au 30 avril 2017, le total du bilan de la Société s'établissait à 849.853 €.

1.3 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

1.3.1 Sur la période 2017/2018, les candidats au marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance du centre de tri qui n'ont pas été retenus ont été informés du rejet de leur offre et le marché a été signé et notifié à IHOL.

1.3.2 Le 31 août 2017 l'assemblée générale a été réunie afin de modifier la composition du Conseil d'Administration.

Cette mesure a été rendue nécessaire en raison de la réorganisation territoriale imposée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite « loi NOTRe », qui avait conduit aux modifications suivantes :

- Le SMIRTOM du Val de Cher a intégré au 1er janvier 2017 le SICTOM de la Région Montluçonnaise ;
- Une partie des communes du SIROM de Lurcy Lévis (6 communes sur 8) ont intégré la communauté d'agglomération de Moulins, et par conséquent le SICTOM Nord Allier ;
- La communauté de communes de Montmarault a également rejoint le SICTOM de la Région Montluçonnaise, augmentant ainsi le territoire du SICTOM mais aussi de la SPL.

Au 31/08/2017, le Conseil d'administration de trouve donc recomposé comme suit :

Le SICTOM Nord Allier, représenté par :

- Monsieur PINET Didier,
- Monsieur METHENIER Jean-Pierre,
- Monsieur MARGELIDON Guillaume,
- Monsieur MOSNIER Jean-Luc,

Le SICTOM Sud Allier, représenté par :

- Monsieur COURTADON Pierre,
- Monsieur BIDAUT André,
- Monsieur DARD François,
- Madame MATHIEU PORTEJOIE Claire,

Le SICTOM de la Région Montluçonnaise, représenté par :

- Monsieur MOMCILOVIC Jean-Pierre,
- Monsieur BERNARD Jean-Luc,
- Monsieur CONTAMINE Bernard,
- Monsieur CHANIER Alain,
- Monsieur AMIZET Philippe,

Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier, représentée par :

- Madame CORNE MAZAGOL Annie,
- Madame VOITELLIER Evelyne,
- Monsieur GONZALES Franck,

Le SICTOM de Cérilly, représenté par Monsieur TIGE Bernard,

Le SIROM de Lurcy Lévis, représenté par Monsieur FREMILLON Didier,

1.3.3 Par délibération en date du 15 septembre 2017, le Conseil d'administration a décidé de remplacer Madame Sophie BONILLO par Monsieur Manuel BOUILLOUX en qualité de directeur général délégué.

Depuis le 30 avril 2017, date de clôture de l'exercice, aucun autre événement significatif n'est à signaler.

1.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

1.4.1 Des primes de 30.000 € seront versées aux trois candidats non retenus dans le cadre du marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance du centre de tri, en rémunération du travail accompli pour remettre leur offre : le montant de ces primes est inclus dans la présentation du bilan financier puisque le choix du 24 avril 2017 engage la dépense.

1.4.2 Actionnariat

Les périmètres des communautés d'agglomération (et par conséquent de certains SICTOM) ont évolué et d'autres modifications vont intervenir au 1er janvier 2018, savoir :

- Disparition du SIROM de Lurcy Lévis : les 2 communes restant au sein de ce syndicat rejoindront le SICTOM de Cérilly ;
- Elargissement du territoire du SICTOM Sud Allier, avec l'intégration du périmètre correspondant à la communauté de communes du Donjon Val Libre.

Ainsi, au 1er janvier 2018, tout le département de l'Allier sera rassemblé au sein de la SPL ALLIER TRI.

Il restera 5 actionnaires (au lieu des 7 initiaux), mais sur un territoire plus large.

Ces modifications nécessiteront l'adaptation des statuts de la société, après avoir été soumises aux assemblées délibérantes de chacune des collectivités actionnaires.

Elles imposeront également qu'il soit à nouveau procédé à la recomposition des organes de gouvernance de la société.

Des discussions avec des collectivités voisines sont par ailleurs ouvertes, pour éventuellement augmenter le périmètre et le nombre d'actionnaires de la SPL. Toute décision à ce sujet sera soumise au conseil d'administration.

La modification des statuts rendue nécessaire par l'évolution des actionnaires intègrera également une extension de l'objet social et une définition plus large des missions que peut réaliser ALLIER TRI. Avec la définition du business plan, cela permettra de contractualiser avec chaque collectivité cliente de la SPL.

1.4.3 Personnel

Le contrat de Madame Jackie RENAUD sera prolongé. Cette prolongation arrivant après 2 CDD de 6 mois, fera l'objet d'une attention particulière.

1.4.4 Projet de centre de tri

Le marché avec le groupement IHOL sera mis en œuvre.

Les procédures administratives pourront être lancées : permis de construire, porter à connaissance au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les banques seront consultées pour réaliser un emprunt bancaire.

Le début des travaux devrait intervenir en fin de 1er trimestre 2018.

Les dépenses d'investissement à engager pour la réalisation du centre de tri, prenant en compte une estimation de la révision de prix, mais pas la mise en service industrielle, pourraient être réparties ainsi :

Exercice	Montant de dépenses € HT	Subventions € HT
2016-2017	110 072,51 €	300 000€
2017-2018	1 382 000 €	59 000 €
2018-2019	8 842 000 €	1 188 000 €
2019-2020	1 574 000 €	1 915 000 €
2020-2021		1 076 000 €

1.5 Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la société n'a pas eu d'activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

1.6 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

(...)

2. RESULTATS - AFFECTATION

2.1 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 100.750 €.

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice en totalité au compte "report à nouveau" qui présenterait un solde débiteur de 100.750 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 699.250 €.

2.2 Distributions antérieures de dividendes

S'agissant du premier exercice de la société, ce point est sans objet.

2.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET AUX PARTICIPATIONS

3.1 Filiales et participations

Notre Société ne détenait au 30 avril 2017 aucune participation.

3.2 Prises de participation, prise de contrôle et cessions

La société n'a effectué aucune prise de contrôle, ni aucune prise de participation au cours de l'exercice écoulé et n'a réalisé aucune cession de participation.

3.3 Information et régulation des participations croisées

La société ne fait pas l'objet de participations croisées. En conséquence, les dispositions de l'article R. 233-19 du Code de commerce est sans application.

3.4 Autocontrôle

La société ne se trouve pas dans une situation d'autocontrôle.

4. SUCCURSALES

La société ne dispose que d'un établissement secondaire, sis à Toulon-sur-Allier, Centre d'affaires Moulins-Montbeugny, depuis le 15 décembre 2016.

5. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conclusions dudit rapport.

6. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE – LISTE DES MANDATS

6.1 Conformément à la faculté réservée par l'article 19 des statuts, la direction générale de la société est assurée par un directeur général et 3 directeurs généraux délégués.

6.2 Membres du Conseil d'administration :

Le SICTOM Nord Allier, représenté par :

- Monsieur PINET Didier,
- Monsieur METHENIER Jean-Pierre,
- Madame BETIAUX Madeleine,
- Monsieur NOUHAUD Gilbert,

Le SICTOM Sud Allier, représenté par :

- Monsieur COURTADON Pierre,
- Monsieur BIDAUT André,
- Monsieur DARD François,
- Monsieur BLETTERY Jacques,

Le SICTOM de la Région Montluçonnaise, représenté par :

- Monsieur MOMCILOVIC Jean-Pierre,
- Monsieur BERNARD Jean-Luc,
- Monsieur CONTAMINE Bernard,
- Monsieur CHANIER Alain,

Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier, représentée par :

- Madame CORNE MAZAGOL Annie,
- Madame VOITELLIER Evelyne,
- Monsieur CROUZIER André,

Le SICTOM de Cérilly, représenté par Monsieur TIGE Bernard,

Le SIROM de Lurcy Lévis, représenté par Monsieur BERTRAND Patrick,

Le SMIRTOM du Val d'Allier, représenté par Monsieur AMIZET Philippe.

Aucun des administrateurs ne détenait sur l'exercice écoulé de mandat dans une autre société au sens de l'article L 225-102-1, al. 4 du Code de commerce.

6.3 Président du Conseil d'administration : Monsieur Didier PINET.

Il ne détenait sur l'exercice écoulé aucun mandat dans une autre société au sens de l'article L 225-102-1, al. 4 du Code de commerce.

Sur l'exercice 2016-2017, il a perçu une rémunération qui s'élève à 2.164,50 €.

6.4 Directeur général : Monsieur Rémi BOROWIAK.

Il ne détenait sur l'exercice écoulé aucun mandat dans une autre société au sens de l'article L 225-102-1, al. 4 du Code de commerce.

6.5 Directeurs généraux délégués :

- Monsieur Cyril VALERO,
- Madame Sophie BONILLO
- Madame Christine MOREAU

Aucun des directeurs généraux délégués ne détenait sur l'exercice écoulé de mandat dans une autre société au sens de l'article L 225-102-1, al. 4 du Code de commerce.

7. ACTIONNARIAT SALARIE

Aucune fraction du capital n'est actuellement détenue par les salariés.

* * *

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner au Conseil d'Administration et aux mandataires de la société quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Didier PINET
Président du Conseil d'Administration

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 44 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2017 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - RAPPORT ANNUEL SPL ALLIER TRI - EXERCICE 2016-2017

Date de décision: 20/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 02/01/2018

Numéro de l'acte : 20DEC2017_44

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20171220-20DEC2017_44-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8
Domaines de competences par themes
Environnement

Date de la version de la classification : 19/04/2017

Nom du fichier : 44.pdf (99_DE-003-240300426-20171220-20DEC2017_44-DE-1-1_1.pdf)